

NOTIFICATION DE CONTRAT COMMERCIAL

ASSURÉ(S) :
PAYS :
N° de DOSSIER :
Date d'expiration de promesse de garantie :

Contrat Avenant

À adresser par e-mail : assurance-export-asr@bpifrance.fr

Mentions obligatoires en objet mail :

« n° dossier - notification de contrat commercial »

Personne chargée de suivre le dossier
Tél. :
E-mail :

Autres garanties publiques :

garantie de change délivrée ?
garantie PréfinancementsOUI NON
Cautions (risque exportateur)

Débiteur

CONCLUSION - Date :	ENTRÉE EN VIGUEUR - Date :
Le contrat est-il conforme à la fiche descriptive d'opération et aux conditions de la promesse de garantie ?	
OUI : dans cette hypothèse, l'Assuré s'engage à signer la police qui lui sera délivrée, aux conditions énoncées dans la promesse de garantie et à payer la prime y afférente.	
NON : indiquer les nouvelles caractéristiques ci-dessous :	
Dans le cas où le contrat commercial est libellé en devise étrangère , merci de joindre la décomposition du contrat en euros (cf. rubrique C.3 du formulaire de demande d'assurance-crédit), actualisée sur la base du cours de change en vigueur à la date de signature du contrat commercial.	
Dans le cas où le contrat est conclu partiellement ou conclu pour un montant inférieur à celui de la promesse de garantie, convient-il de conserver le solde en projet ? OUI NON (la promesse afférente à ce solde sera annulée)	
L'opération implique-t-elle des ACHATS en CONTREPARTIE de l'EXPORTATION (compensation) : OUI NON	
Si oui, veuillez renseigner l'annexe 1.	

L'exportateur certifie que les caractéristiques de l'opération reprises dans la fiche descriptive de la demande d'assurance-crédit et dans les conditions de la promesse de garantie datée du | | | |, modifiées le cas échéant comme indiqué ci-dessus, sont conformes aux stipulations des pièces contractuelles en sa possession.

Dès lors que ces modifications auront été acceptées par Bpifrance Assurance Export, l'Assuré s'engage à signer la police et à payer la prime correspondante.

Date, nom et qualité du signataire, signature et cachet de la société